

## Memento pour le particulier intéressé par le solaire photovoltaïque

### Liste des producteurs/assembleurs de modules photovoltaïques actifs en Région wallonne

#### **DROBEN**

Didier Vandermeersch  
Chaussée d'Enghien 20-22  
1480 Tubize  
Tél : 02/366.43.55  
[www.droben.com](http://www.droben.com)  
[droben@droben.com](mailto:droben@droben.com)

#### **ISSOL**

Laurent Quittre  
Quai de la Vesdre 7  
4800 Verviers  
Tél : 087/33.81.64  
[www.issol.eu](http://www.issol.eu)  
[info@issol.eu](mailto:info@issol.eu)

### Où et comment réaliser son installation photovoltaïque

L'endroit idéal pour placer son installation photovoltaïque est le toit de sa maison ou de son entreprise. L'idéal est une orientation entre sud-est et sud-ouest avec un angle d'inclinaison compris entre 15° et 50° par rapport à l'horizontale. Il faut bien entendu éviter à tout prix de placer ses panneaux dans des zones ombragées. Une installation d'une puissance crête de 1 kW dans ces conditions produira environ 850 kWh par an, soit environ le ¼ de la consommation électrique moyenne d'un ménage wallon. Une opportunité intéressante est également d'envisager l'intégration de son installation photovoltaïque directement dans la toiture, particulièrement en cas de nouvelle construction. La toiture photovoltaïque devient alors un matériau de construction, ce qui permet de faire des économies.

C'est également possible d'installer des panneaux photovoltaïques dans son jardin, mais il faudra introduire une déclaration urbanistique auprès du collègue.

### Contrôle de l'installation

Un système photovoltaïque sera contrôlé lors de son installation par un organisme de contrôle agréé (style AIB-Vincotte) pour attester de sa conformité avec le RGIE (Règlement Général sur les Installations Electriques). Ce contrôle est obligatoire, comme pour toute modification d'installation électrique d'ailleurs.

## **Connexion au réseau**

Grâce aux mesures du plan SOLWATT pour les installations photovoltaïques de petite puissance (moins de 10 kWc), les frais de connexion sur le réseau électrique seront gratuits. Il n'y aura en effet plus besoin de changer son compteur électrique puisqu'il tournera à l'envers.

Pour des installations d'une puissance supérieure à 10 kWc, le gestionnaire du réseau de distribution doit bien évidemment étudier les aspects techniques du raccordement d'une installation photovoltaïque sur son réseau. Les frais d'étude et de raccordement sont alors évalués au cas par cas.

## **Certificat vert**

La production d'électricité verte est actuellement plus onéreuse que la production d'électricité traditionnelle. Pour éviter que ce surcoût soit un frein à la production, et donc à l'utilisation d'électricité propre, la Région wallonne a mis en place en 2002 un système de « certificats verts ». Il s'agit d'un marché de titres destiné à promouvoir les investissements d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou à partir d'unités de cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur permettant un rendement global supérieur). Quiconque produit de l'électricité verte reçoit de tels certificats. Les certificats verts ont une valeur marchande et peuvent se négocier entre producteurs et fournisseurs. La Région wallonne oblige en effet tous les fournisseurs en Wallonie à acheter auprès des producteurs verts, un certain nombre de ces certificats verts. Le coût de cet achat de certificats verts est répercuté par le fournisseur sur la facture du client qu'il alimente. Le prix du certificat vert est actuellement d'environ 90 €.

Nous participons donc tous aux objectifs environnementaux que la Région wallonne s'est fixée. C'est cette contribution qui permettra notamment l'émergence de la filière photovoltaïque.

## **Un facilitateur photovoltaïque à votre disposition**

Asbl Energie Facteur 4  
Chemin de Vieusart 175  
1300 WAVRE  
[www.ef4.be](http://www.ef4.be)